

AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-12-DE  
Reçu le 12/12/2019



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS) - AVANCE SUR  
SUBVENTION

Séance Publique Ordinaire du 5 DECEMBRE 2019  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,  
M. Claude CALIMAR, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme  
Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy  
PUJALTE, M. Michel CECCONI M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane  
VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI  
M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : Mme Evelyne BOICHOT à Mme Yvette RODA, Mme Cécile  
GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Bernard MACCARIO,

ABSENTS : M. Jean-Elie PUCCI, Mme Sophie REID.

QUORUM : 13

PRESENTS : 18

VOTANTS : 21

Secrétaire : Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 28 novembre 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-12-DE  
Reçu le 12/12/2019

VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019



XII – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS) - AVANCE SUR SUBVENTION

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Selon la réglementation comptable, les subventions inscrites au budget sont versées après l’adoption du vote du budget.

Cependant, il est possible d’y déroger par délibération du Conseil Municipal qui peut accorder une avance sur subvention.

Considérant que le budget primitif de la Commune ne sera voté qu’au mois de mars, voire avril 2019, et afin de ne pas entraver le bon fonctionnement du Centre Communal d’Action Sociale de Beaulieu sur-mer, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser une avance sur subvention représentant 25 % de la subvention accordée en 2019, soit un montant de 43 750 €. Cette avance sera intégrée automatiquement au budget primitif 2020 au compte 657362. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L’UNANIMITE,

- Décide à l’unanimité d’accorder une avance sur la subvention 2020 au CCAS de Beaulieu sur-mer d’un montant de 60 000 €.
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2020 au compte 657362.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

